

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Foris du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1^{er}.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^o, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUE, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 21 mai 1845.

ALGÉRIE.

Un officier, que l'on croit être le maréchal Bugeaud, a répondu dans le *Journal des Débats* aux critiques soulevées par le projet d'expédition contre les Kabyles de l'Aurès. Il s'efforce non seulement de justifier la pensée de conquête, mais il présente celle-ci comme indispensable, comme devant se faire tôt ou tard.

« Nous aurions voulu, dit-il, pouvoir nous arrêter et ne prendre que la partie du pays que nous aurions pu occuper et utiliser sans déployer de grandes forces, sans faire de grandes dépenses; mais la force des choses ne l'a pas permis ainsi. On ne détrône pas un souverain à demi; si on lui laissait les moyens de se relever, il en userait. Prendre une partie d'un pays n'est pas un système pacifique; c'est, au contraire, se vouer à la guerre éternelle. Il est plus judicieux et plus sûr de prendre le tout, qui est plus facile à conserver que la partie.

Lorsque la guerre éclata en 1839, ajoute l'auteur de la lettre, on s'était arrangé pour conserver une zone autour de nos villes de la côte; les Arabes l'ont envahie et ont détruit les faibles essais de colonisation qui s'y trouvaient. C'est que la défensive sur une longue ligne est une chose impossible, si ce n'est avec des fortifications continues comme la muraille de Chine. D'ailleurs, l'établissement et la garde de cette enceinte présenteraient des difficultés presque insurmontables et des inconvénients nombreux. Nous avons donc été conduits par la force des choses à renverser le drapeau d'Ab-el-Kader sur toute la surface du pays. Ce n'est qu'alors que nous avons eu de la sécurité, que le commerce et la colonisation ont pu se développer. »

Nous avons cité textuellement le passage qui précède; nous analysons le reste de la lettre. L'officier avance que les Kabyles nous ont attaqués à l'est de la Mitidja, à Bougie et à Giggely; il s'élève contre les philanthropes et les humanitaires qui font valoir des raisons d'humanité contre l'expédition, et ajoute qu'il n'y a plus à soumettre dans l'intérieur que la petite chaîne de l'Aurès, qui a environ 20 lieues de longueur sur 15 de largeur, et sur la côte, que les montagnes qui s'étendent depuis Collo jusqu'aux Beni-Djennad, partie qui a environ 65 lieues de longueur sur 25 ou 30 de largeur. Il cherche à établir l'utilité de la conquête par ce motif que le pays insoumis est d'un mauvais exemple et un objet d'envie pour les populations soumises qui l'entourent, qu'il peut servir d'asile aux ennemis, aux mécontents, aux malfaiteurs. « Enfin, dit-il, il est utile d'en venir là pour étendre notre commerce et pour que Bougie et Giggely ne soient plus des occupations coûteuses et entièrement improductives. Si le pays qui environne ces deux villes était soumis, elles deviendraient en peu de temps de grands centres de commerce et de colonisation. Non seulement elles satisfieraient les besoins des montagnards, dont plusieurs fractions sont riches;

» mais encore Boucada et la partie du désert qui l'environne viedraient s'approvisionner à Bougie, parce que c'est la ligne la plus courte pour se rendre à la mer. »

Il affirme que pour la conquête il ne faudrait que six ou huit bataillons de renfort, c'est-à-dire fournis par l'armée qui réside en France; qu'en empruntant aux troupes d'occupation quelques bataillons aguerris, habitués à la guerre de montagne, on pourrait soumettre le pays difficile des Kabyles, et termine en discutant le chiffre de l'armée d'occupation.

Il y a beaucoup à répondre à la lettre de l'officier d'Afrique, ou plutôt de M. le maréchal Bugeaud, dont le ton et la pensée se trahissent à chaque ligne. Sans doute il eût été d'une bonne politique de ne pas détrôner Abd-el-Kader à demi; mais alors il ne fallait pas faire le traité de la Tafna, cause première de toutes les complications qui ont arrêté la conquête. Il s'agit, dira-t-on, de réparer aujourd'hui les fautes de cette époque. Réparer ces fautes! mais le gouvernement ne le veut pas; il le pouvait dans la guerre du Maroc, où Abd-el-Kader trouve un appui et des renforts bien plus importants que ceux qu'il recevrait des Kabyles; il s'est laissé leurrer de vaines promesses; il n'a pas osé exiger que l'émir, instigateur de la guerre, lui fût livré. Celui-ci devait être interné, aux termes du traité; le traité n'a pas été exécuté, l'émir relève son drapeau, et la France n'a pas même gardé un gage qui lui répondit de la bonne foi de l'empereur et de l'exécution des conventions. Abd-el-Kader ne serait pas plus détruit par la conquête du pays occupé par les Kabyles non soumis qu'il ne l'a été par les conquêtes précédentes.

L'auteur de la lettre n'a pas pris garde, en avouant que la défensive sur une longue ligne était une chose impossible, qu'il ruinait lui-même ses arguments les plus spéciaux. La ligne reportée à l'ouest par la conquête du Jurjura n'en sera pas moins longue, pas moins exposée aux incursions; vous aurez refoulé ou soumis une partie des Kabyles, vous n'en aurez pas moins une frontière qu'il faudra défendre.

Que dire de ces paroles orgueilleuses et mensongères dans lesquelles l'auteur de la lettre prétend que l'on a renversé le drapeau d'Abd-el-Kader sur toute la surface du pays, qu'alors on a eu de la sécurité, que le commerce et la colonisation se sont développés? Cela est inexact, car l'émir a relevé toujours son drapeau, les bulletins d'Afrique en fournissent une preuve évidente, et, par une circonstance assez remarquable, Abd-el-Kader ne se trouve précisément pas dans la partie contre laquelle on allait agir, en sorte qu'on aurait beaucoup plus à conquérir qu'on ne l'avoue. Relativement à la sécurité qu'on prétend avoir obtenue, nous ne rappellerons pas les faits qui depuis quelques années démentent cette prétention; nous nous bornerons à dire que la dernière attaque dont le camp près de Tenez a été l'objet ne prouve pas que nous occupions tran-

quillement le pays.

Quant à la colonisation, point auquel on devait spécialement s'attacher, et beaucoup trop négligé pour des expéditions sinon sans gloire, du moins sans résultat, elle a marché d'abord avec une lenteur désespérante, avec une timidité que lui imposaient les tergiversations du gouvernement. Depuis qu'on s'est prononcé sur la conservation de la colonie, les forces disséminées sur un trop vaste espace n'ont pas eu une action qui se fit énergiquement sentir; c'est là un fait qui a frappé tous ceux qui ont vu l'Afrique.

Il y a deux manières de faire de Bougie et de Giggely des centres de commerce: par la conquête ou par la paix avec les populations qui avoisinent ces villes, qui les enveloppent du côté de la terre. La conquête sera longue, coûteuse, difficile, dans un pays coupé de montagnes, de gorges profondes, où il y a peu de routes, où chaque rocher cachera un ennemi armé, intrépide, irrité. Nos soldats en viendront à bout sans doute, mais on sait à quel prix; il faut entendre parler en Afrique de la fameuse affaire du Teniah de la Mouzaia pour savoir ce que nous coûtent les expéditions de montagne. Ces considérations n'arrêteraient pas, si l'expédition était commandée par la nécessité; il n'en est rien, car les Kabyles de ces contrées vivent pour la plupart en bonne harmonie avec nous. Il ne faut pas espérer que Bougie établisse jamais de grandes relations d'affaires avec Boucada, ainsi que le dit l'auteur de la lettre. Par les routes actuelles, il y a soixante-cinq lieues de Boucada à Bougie, il y en a soixante-sept de Boucada à Alger; la différence est minime, si on la compare aux avantages que présente le marché d'Alger, où la vente est facile. Mais cette différence disparaît quand on aura achevé la route qui, partant de Ben-Arround, irait rejoindre celle de Callah, près de Fondon, route qui diminuerait le parcours d'environ sept à huit lieues.

Nous avons l'intime conviction, et elle s'appuie sur les faits, que les Kabyles de l'Aurès sont disposés à vivre en bonne intelligence avec la France, parce qu'ils ont compris que nos marchés, nos relations commerciales servaient leurs intérêts, qu'il était plus utile de nous vendre leurs denrées que de voir leurs moissons brûlées par nos troupes. L'épée seule jusqu'ici a été civilisatrice en Algérie, laissons-la donc reposer quand nous trouvons des populations libres qui ont intérêt à s'allier à nous; elles ne paient pas un faible tribut toujours difficilement perçu au moyen d'expéditions coûteuses, mais elles approvisionneront les marchés, et peu à peu nos coutumes pénétreront chez elles, nos relations modifieront leurs mœurs, elles achèteront nos produits. Ne repoussez pas un moyen de civiliser sans répandre du sang.

Paris, le 19 mai 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La chambre s'est occupée de nouveau aujourd'hui de la ques-

Feuilleton du Censeur. — 22 Mai.

DERNIÈRES AMOURS.

(Suite et fin.)

M. de Rethel, après avoir quelque temps suivi une grande allée, s'enfonça dans un petit sentier transversal. Pour ne pas le perdre de vue, sans marcher précipitamment sur ses traces et s'exposer à être vu, les deux amis durent en suivre un parallèle à celui-ci et quelque peu distant; ce qu'elles firent avec des précautions infinies pour ne point éveiller son attention, se cachant, tantôt derrière une tombe, tantôt derrière un arbuste. Du reste, M. de Rethel paraissait ne prêter son attention à rien d'extérieur et se livrer complètement à ses pensées. Son pas semblait suivre, instinctivement et comme d'habitude, ce sentier. Il s'arrêta enfin devant une tombe couverte d'une large dalle et surmontée d'une croix en marbre blanc. Elle était ombragée de deux saules-pleureurs. Au pied de l'un d'eux était un petit banc sur lequel il s'assit, et alors, laissant tomber sa tête dans ses mains, il demeura immobile.

Les deux amis avaient trouvé un abri à peu de distance de là et étaient restés un moment à contempler ce spectacle.

— Si tu savais comme je suis émue, Louise! dit M^{lle} Camille.

— Oui, tout cela impressionne, répondit Louise.

Un long silence suivit encore. Le jeune homme ne bougeait pas. On n'entendait qu'un léger vent qui agitait le feuillage. Un nouveau personnage vint en ce moment prendre part à cette scène. Une jeune femme s'approcha par le même sentier qu'avait suivi M. de Rethel. Elle était jolie et richement vêtue. Nos deux amis la virent s'avancer, l'une avec curiosité, l'autre avec un serrement de cœur indéfinissable. Cette jeune femme s'arrêta à côté du jeune homme, et lui posant sur l'épaule une main mignonne et bien gantée :

— Ermand! dit elle.

Un souffle de vent porta jusqu'aux oreilles des deux spectatrices de cette scène ce nom et le son enchanteur de la voix qui le prononçait. M^{lle} Camille se soutenait à peine; chaque beauté, chaque attrait nouveau qu'elle remarquait dans cette jeune femme, était comme un coup de poignard qui lui perçait le cœur, et elle ne pouvait s'empêcher de songer au petit signe d'adieu que, selon la remarque de Louise, il avait fait à une femme. Hélas! ce n'était que trop vrai; n'en avait-elle pas la preuve sous les yeux! Ah! pourquoi sa fatale destinée l'avait-elle conduite en cet endroit!

M. de Rethel, au contact de la main et à l'appel de la jeune femme, leva la tête et montra sa figure affreusement pâle et son regard plein d'un douloureux égarement. La jeune femme se pencha alors vers lui, prit ses deux mains qu'elle tint pressées dans les siennes et parut lui prodiguer avec effusion de douces paroles et d'affectueuses consolations.

Le vent s'était élevé plus fort; il balançait bruyamment le feuillage. Camille et Louise, immobiles et silencieuses, ne purent rien entendre. M. de

Rethel, attachant son regard sur l'aimable visage de celle qui lui parlait, parut céder enfin à une douce persuasion. Il se dressa. La jeune femme se suspendit gracieusement à son bras, en tenant sa tête tendrement penchée vers la sienne, et le couvrait d'un regard où se peignait la plus vive affection. Elle l'entraîna ainsi tout doucement et l'éloigna de la tombe.

M^{lle} Camille avait le cœur brisé et paraissait frappée d'anéantissement... Elle avait donc une rivale! et une rivale si jeune, si belle, si enchantresse! Hélas! à quoi pouvait-elle prétendre, elle?... Inerte d'abord sous le coup qui la frappait, elle se raidit enfin et appela sa volonté à son secours. Serrant le bras de Louise, elle songea à s'éloigner.

Mais M. de Rethel et sa compagne, n'ayant pas suivi pour s'en aller le sentier qui les avait amenés, passèrent assez près de Louise et de son amie, de manière qu'elles ne purent éviter d'être vues. M. de Rethel s'arrêta soudain en regardant M^{lle} Camille d'un étrange regard, et aussitôt le sourire que nous lui connaissons illumina sa figure blême. Alors il se dégagea du bras de sa compagne comme pour s'avancer vers notre héroïne. Celle-ci, retrouvant son énergie après un moment de stupeur, prit aussitôt la fuite au milieu de ce dédale de tombes, d'arbres et d'arbustes, suivie par Louise, qui l'atteignit enfin.

— Eh! mon Dieu! arrêta-t-elle, Camille, je n'en puis plus... Je t'assure qu'ils nous ont perdus de vue... Eh bien! voilà une aventure!...

Elles retrouvèrent bientôt leur chemin et rentrèrent à Paris. Tout le long de la route M^{lle} Camille garda un profond silence et se livra à d'âmes réflexions.

Il y avait pourtant une chose qui était pour elle comme un phare d'espérance au milieu des ténèbres de son désespoir : c'était la pensée de l'impression que sa vue avait faite sur M. de Rethel, même au moment où la jeune et belle femme qui était à son bras usait des mille moyens de séduction dont la nature l'avait douée pour influencer et dominer son ame attristée; c'était ce sourire que rien, hormis son aspect, n'avait pu faire éclorre sur ses lèvres. Et il y avait incontestablement là des signes d'une préférence marquée en faveur de M^{lle} Camille, et, à force d'y songer, elle finit presque par se consoler d'une rivalité qui, bien que redoutable, ne rendait son triomphe que plus complet. Du reste, l'on se persuade si aisément ce que l'on désire avec ardeur! Lors donc qu'elle arriva chez elle, elle se trouva sinon satisfaite, du moins non désespérée.

— D'où viens-tu donc, Camille? lui dit son père.

— Je quitte Louise à l'instant.

— Tu avais donc oublié que nous attendions la visite de M. de Vermental?... Voici l'heure qui s'approche... il faut faire un peu de toilette.

— Mon père, je vais faire ce que vous désirez; mais M. de Vermental ne peut me convenir.

— C'est bon! c'est bon! va toujours; je te réponds, mon enfant, qu'on a vu des choses plus extraordinaires, dit M. de Belval, aspirant une prise de tabac.

M^{lle} Camille alla donc faire sa toilette, occupation pendant laquelle elle ne cessa de penser à son aventure du matin et aux conséquences qu'on en

peut tirer au profit du sentiment qui la dominait; elle avait à peine achevé que Louise entra.

— Je viens, lui dit-elle, pour t'avertir que je compte sur toi pour venir avec moi ce soir dans une soirée. Tu me feras plaisir, et cela te distraira. Il doit y avoir de fort beau monde.

— Je le veux bien, dit M^{lle} Camille... Mais, à propos, Louise, je n'ai pas songé à te dire que mon père, ce matin, m'a proposé un mariage.

— Ah! vraiment... et tu acceptes?

— Non!... C'est un monsieur de Vermental, qui a cinquante ans; cela n'aurait pas de bon sens. Et puis, tu le sais, je ne suis plus libre! ajouta-t-elle avec un soupir.

— Mais comme te voilà belle! dit Louise.

— C'est mon père qui l'a voulu, car celui qu'il me propose va venir nous faire une visite. Mais reste un moment avec moi, et tu le verras.

Ces deux demoiselles étaient à peine dans le salon que M. de Belval y introduisit M. de Vermental et le présenta cérémonieusement à sa fille.

M. de Vermental était un petit homme grisonnant, à figure joviale et d'un excessif bon ton, portant toujours cravate blanche, et couvert de bijoux.

La conversation fut ce qu'elle est d'ordinaire en semblable circonstance.

M. de Vermental fit sa cour et s'extasia sur tout; M. de Belval fit valoir sa fille; M^{lle} Camille fut froide, réservée, indifférente. M. de Vermental fit une prodigieuse dépense d'esprit, ce qui indiqua qu'il en avait, et M^{lle} Camille ne put s'empêcher de le remarquer. Au total, il n'eût pas été impossible que le mariage ne se fût décidé, de l'agrément de tous, au sortir de cette entrevue, si le cœur de M^{lle} Camille n'eût été complètement dominé par une autre pensée.

Un moment, pendant qu'elle était à la croisée, M. de Vermental vint se placer auprès d'elle et se mit à causer. Le hasard fit que M. de Rethel passât, selon son habitude, sous cette fenêtre, et aperçut M^{lle} Camille. Il s'arrêta. Son regard était toujours le même, hagard, doux et triste; le même sourire effleura ses lèvres.

Après quelques phrases banales de M. de Vermental, auxquelles, sous le coup de son émotion, M^{lle} de Belval répondait à peine, son interlocuteur lui dit :

— Je regarde votre broche, mademoiselle, et réellement je l'admire; elle est d'un goût parfait. Je suis un amateur de bijoux; voulez-vous permettre que je l'examine?

— Volontiers, monsieur, dit M^{lle} Camille.

Et, en levant de son col la broche que nous lui connaissons, elle la remit à M. de Vermental.

— Cette guirlande de petits diamants est d'un effet ravissant, dit celui-ci en l'examinant.

Pendant ce temps, M^{lle} Camille, qui regardait du coin de l'œil M. de Rethel, vit un changement soudain s'opérer sur sa physionomie. Un éclair brilla dans ses yeux ternes, sa figure devint pourpre, et, après un instant d'hésitation, il se dirigea vers la porte de la maison de M. de Belval. En ce moment, M. de Vermental rendit la broche à M^{lle} Camille en lui disant :

tion de savoir s'il y avait lieu d'autoriser la concession d'un embranchement de Fampoux à Hazebrouck. Le rapporteur de la commission, M. le ministre des travaux publics et M. Vivien ont attaqué cet embranchement; il a été défendu par MM. Billault et Berryer, qui ont fait valoir en sa faveur des considérations tellement déterminantes, que, lorsque l'embranchement a été mis aux voix, plus des trois quarts de la chambre se sont levés pour son adoption. A la contre-épreuve, personne, pas même M. Delessert, l'honorable député de Boulogne, pas même M. le ministre des travaux publics et ses collègues, ne s'est levé. Le triomphe de Calais et de Dunkerque a donc été complet.

Cet incident terminé, M. Garnier-Pagès est monté à la tribune pour interpellier le gouvernement sur des propositions qui lui ont été faites tout récemment par M. Ganneron, et qui substituent au système des divers projets de loi présentés sur les chemins de fer un système nouveau et qui paraît très-avantageux au pays. M. Ganneron propose au gouvernement de lui prêter une somme de sept cents millions pour le couvrir des dépenses qu'il a eu à faire jusqu'à ce jour pour la construction du chemin du Nord, du chemin de Paris à Lyon, du chemin de Lyon à Avignon, du chemin de Paris à Strasbourg, et pour l'aider à solder les dépenses qui restent à faire. M. Ganneron demande pour ce prêt un intérêt fixe et garanti de 3 1/2 0/0, plus une part de 25 0/0 dans le produit net des chemins de fer auxquels le prêt dont il s'agit s'appliquerait. La convention qui serait passée entre M. Ganneron et le gouvernement à ce sujet aurait une durée de vingt-cinq ans.

M. le ministre des finances est en ce moment (4 heures 1/4) à la tribune. Il ne paraît pas résulter des premiers mots qu'il vient de prononcer que le gouvernement soit disposé à accepter les propositions qui lui sont faites.

M. le comte Roy a donné aujourd'hui lecture à la commission de la chambre des pairs chargée d'examiner la proposition de M. Muret (de Bort), relative à la conversion de la rente, du rapport qu'il doit présenter en son nom. Ce rapport, qui conclut au rejet de la proposition, sera communiqué mercredi à la chambre des pairs, qui en adoptera les conclusions à une très-forte majorité.

En attendant, et comme s'il croyait que la légalité de la conversion a encore besoin d'être contestée, même devant la chambre des pairs, le *Journal des Débats* publie aujourd'hui une fort longue lettre de M. Charles Dunoyer, ancien préfet de la Somme, aujourd'hui membre de l'Institut, qui a pour objet de démontrer que la mesure de la réduction des rentes est illégale et contraire aux engagements de l'Etat.

La chambre des pairs n'avait certes pas besoin de l'opinion de M. Charles Dunoyer pour repousser une proposition conforme à l'intérêt public et sollicitée depuis si long-temps par le pays tout entier. La borne du Luxembourg est toujours debout, et toutes les améliorations que la chambre des députés pourra rêver et entreprendre viendront toujours se briser contre elle.

La *Presse* condamne les conclusions du rapport que M. Passy a présenté à la chambre des pairs au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les douanes, conclusions qui, si elles étaient adoptées, auraient pour résultat d'annuler le vote par lequel la chambre des députés a voulu assurer une protection efficace à nos graines oléagineuses. La *Presse* dit avec raison qu'il est inutile d'abaisser le droit de 10 fr. dont le sésame, par la loi nouvelle, est frappé à son entrée en France, attendu que si les circonstances rendaient l'abaissement de ce droit véritablement nécessaire, M. le ministre du commerce est armé de pouvoirs qui lui permettraient, dans l'intervalle des sessions, de faire à cet égard ce que la justice et les intérêts du pays pourraient commander.

Des personnes ordinairement bien informées assurent que M. de Bois-le-Comte, récemment nommé pair de France, est destiné à l'ambassade de Rome. Tout confirme de plus en plus que M. Rossi n'a pas réussi dans la mission extraordinaire qui lui avait été donnée auprès du saint-père, et, malgré tout le bien que lui veut M. Guizot, il est impossible de songer désormais à lui pour remplacer M. de Latour-Maubourg.

Bulletin de la Bourse de Paris du 19 mai 1845.

Peu d'affaires avant l'ouverture. Le 3 0/0 était demandé à 86 27 1/2 et offert à 86 30. Il a ouvert au parquet à 86 33. Il est monté lentement à 86 40, et a fermé à 86 33. Après la clôture, il est resté à 86 40.
Le 5 0/0 a été vivement demandé. Il a fermé dans la coulisse à 121 85.

Trois pour cent.....	86 30	Caisse Lafitte.....	» »
Quatre pour cent.....	109 30	Obligations de Paris.....	» »
Quatre et demi pour cent.....	» »	CHEMINS DE FER.	
Cinq pour cent.....	121 70	Saint-Germain.....	» »
Emprunt de 1844.....	86 60	Versailles (rive droite).....	602 30
Trois pour cent belge.....	» »	— (rive gauche).....	375 »
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	142 1/2	Paris à Orléans.....	1230 »
Cinq pour cent belge.....	105 3/4	Paris à Rouen.....	1115 »
Cinq pour cent napolitain.....	» »	Rouen au Havre.....	900 »
Cinq pour cent romain.....	104 1/2	Avignon à Marseille.....	1075 »
Cinq pour cent portugais.....	» »	Strasbourg à Bâle.....	276 25
Trois pour cent espagnol.....	40 1/8	Chemin du Centre.....	820 »
Deux 1/2 p. 0/0 hollandais.....	» »	Montpellier à Cette.....	» »
Banque de France.....	3272 50	Bordeaux à la Teste.....	210 »
Comptoir Ganneron.....	1115 »	Mulhouse à Thann.....	» »
Banque belge.....	» »	Paris à Sceaux.....	660 »

Chambre des Députés.

(Correspondance particulière du *Canskur.*)

Séance du 19 mai.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à deux heures. Le procès-verbal est lu et adopté.

M. DARBLAY dépose sur le bureau une pétition de la société royale d'agriculture de Versailles, demandant une loi sur la police du roulage.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'établissement et à la concession du chemin de fer de Paris au Nord.

Le débat est repris sur la proposition de MM. Roger (du Nord), Delebecque, Harlé, Esnault, de Keysère, Piéron et Armand (du Pas-de-Calais), tendant à obtenir de la chambre un embranchement de Fampoux sur Hazebrouck.

M. ROGER (du Nord) appuie la proposition. L'utilité d'une ligne qui relie directement Arras aux ports de Calais et de Dunkerque est incontestable, dit-il; aussi se garde-t-on bien de la combattre. On se borne à dire que l'addition d'un embranchement de Fampoux à Hazebrouck rendra onéreuse la concession de la ligne du Nord, et qu'il est douteux qu'une compagnie veuille se rendre adjudicataire de la ligne principale en acceptant l'embranchement. Cette objection ne saurait arrêter la chambre; car, dans le cas qu'on prévoit, on trouvera toujours une compagnie favorable. La commission, c'est-à-dire sa grande majorité, reconnaît que l'embranchement se fera tôt ou tard. Pourquoi ne pas le faire tout de suite? (Aux voix! aux voix!)

M. MURET (de Bort), rapporteur, rend compte après M. Garnier-Pagès, qui l'a fait avant hier, des trois opinions qui se sont produites dans la commission sur l'embranchement demandé; puis il présente les arguments de la fraction de la commission qui repousse la proposition. D'abord, Boulogne sera toujours plus près de Paris de 15 lieues, malgré l'embranchement de Fampoux, qui raccourcira l'ensemble du chemin du Nord de 40 kilomètres. Le port de Dunkerque insiste pour l'embranchement. Quels avantages y trouverait-il? Il ne peut espérer de faire concurrence au port de Havre; sa position le lui défend. Son principal commerce consiste en bois du Nord. Le transport de cette marchandise lui coûte 20 fr. par le canal; il lui en coûtera 34 par le chemin de fer.

L'embranchement n'affectera-t-il pas d'ailleurs les produits des deux chemins qu'il aura à sa droite et à sa gauche, la ligne principale et l'embranchement sur Boulogne? Sans doute le chemin de Boulogne ne peut pas réclamer comme un droit strict qu'on ne fasse pas la ligne de Fampoux; mais il faut se rappeler que l'an dernier Boulogne n'a été accordé qu'à la condition d'une concession de 99 ans, et il n'est peut-être pas très-juste qu'on donne dès maintenant une concurrence à Boulogne.

Autre objection. La commission propose pour la ligne principale trente-trois ans; parce qu'elle croit que c'est suffisant pour gagner un intérêt convenable et amortir le capital de la compagnie. Mais que l'embranchement de Fampoux soit accordé, il y a tout de suite une différence dans les produits de la ligne principale, et alors il faut augmenter la durée de la concession de cette ligne, ce qui a des inconvénients. Je sais bien qu'on assure qu'il y a une compagnie qui se chargera de la ligne principale avec l'embranchement; mais je ne sais pas si les autres compagnies déjà organisées ont la même bonne volonté, et c'est l'adjudication publique qui décidera quelle compagnie aura le chemin, ce n'est pas la chambre elle-même.

On va voter le chemin de Fampoux au nom d'intérêts plus ou moins respectables; mais, messieurs, la ville de Cambrai est importante aussi. Que garantit à la future compagnie concessionnaire du Nord que l'an prochain Cambrai ne viendra pas dire à la chambre: Donnez-nous le prolongement de l'embranchement de Saint-Quentin sur Cambrai et de Cambrai sur Valenciennes?

Messieurs, songez toujours, quand vous accordez un chemin de fer, à ce qu'il doit rapporter. Songez que la ligne de Strasbourg à Bâle rapporte à peine 2 1/2.

M. BILLAULT: On fait deux objections dont il faut d'abord débayer le terrain; l'une est relative au chemin de Boulogne, l'autre au chemin qui mène à la Belgique. D'abord, je ne conçois pas qu'on doive, en ce qui touche le chemin de Belgique, faire quarante-un kilomètres de trop, lorsque d'ailleurs la ligne principale pourra se suffire à elle-même.

On dit: « Attendez; plus tard on verra, dans quatre ou cinq ans. » C'est-à-dire qu'on attendra que les actionnaires aient fait leurs versements. Votre raisonnement ne se tient pas. Si vous voulez être conséquents, il faut déclarer législativement que l'embranchement ne pourra être construit que quand la compagnie du Nord sera remboursée intégralement.

Quant au chemin de Boulogne, je dirai qu'on ne s'est nullement engagé avec cette ligne accessoire, et que l'Etat ne peut aliéner son droit de faire ce qu'il croit être de l'intérêt général.

Je sais bien que les actions de Boulogne se négocient à Boulogne à 150 et même 170 f. de prime; des actions d'un chemin qui n'est pas commencé et dont on ne peut apprécier d'avance les avantages. Je sais bien que ces primes baisseront singulièrement; mais qu'importe à la chambre? Doit-elle se préoccuper de ces intérêts d'agiotage? Non; je dirai plus, il y a là une leçon bonne à donner. (Très-bien! très-bien!)

M. Billault fait valoir le bénéfice des quarante-un kilomètres d'abréviation que présentera l'embranchement, pour le transit des marchandises, et l'importance du port de Dunkerque, au double point de vue militaire et commercial.

En 1842, dit l'orateur, le gouvernement s'engageait financièrement dans les chemins. Il y avait un grand désavantage dans la multiplicité des chemins; aujourd'hui l'inconvénient n'existe plus. (Aux voix! aux voix!)

M. DUMON, ministre des travaux publics, dit que le gouvernement a déclaré à la commission qu'il ne croyait pas la construction de l'embranchement urgente; il doit à la chambre de lui exposer les motifs de son opinion. Il ne s'est pas préoccupé de l'intérêt de la ligne de Boulogne, ni de celui de la ligne du Nord; mais il s'est demandé ce qui arriverait si la concession n'avait pas lieu cette année. Suivant M. le ministre, il ne faut pas construire cette année la ligne de Fampoux; Calais serait plus favorisé que Boulogne, car la ligne de Fampoux serait plus tôt finie que celle de Boulogne. (Rires et marques d'impatience.— Allons donc! — Aux voix!)

M. BERRYER, membre de la minorité de la commission, soutient l'embranchement de Fampoux à Hazebrouck. Il est persuadé que cet embranchement ne nuira pas à la ligne de Boulogne. La ligne de Boulogne est à peu près de la même longueur que la ligne projetée de Fampoux, et d'ailleurs la première a une année d'avance. (Aux voix!)

M. VIVIEN fait valoir contre l'embranchement demandé quelques unes des raisons déjà produites. D'ailleurs, l'exploitation du chemin de Fampoux serait distincte du chemin principal, et lui nuirait; en outre, le chemin de Fampoux ayant une concession qui pourrait aller jusqu'à 75 ans, cette concession subsisterait quand celle du chemin principal n'existerait plus. Je sais bien qu'on proposera de joindre l'embranchement à la ligne principale par une seule et même adjudication; mais il y aura à cela divers inconvénients que la chambre connaît déjà.

Il est bon qu'on sache ce qu'est ce département du Pas-de-Calais qu'on fait si misérable. Montreuil et Boulogne ont un chemin de fer, Arras a un chemin de fer, Calais touche à un chemin de fer. Il n'y a que la ville de Béthune qui soit distante du chemin de fer.

M. DELEBECQUE demande la parole. (Aux voix!)

M. LUNEAU parle au milieu de l'impatience de la chambre et des cris Aux voix!

M. LASNYER, de sa place: Toute la question est de savoir si la concession de l'embranchement nuira à la ligne principale. Je démontrerai qu'il n'en sera rien, si la chambre veut m'accorder cinq minutes. (Non! non! — Aux voix!)

— Mademoiselle, je serais heureux d'être appelé à vous compléter toute une parure semblable.

Mlle Camille, ne comprenant pas l'intention de M. de Rethel, dont la résolution paraissait être de monter chez son père, balbutia, toute troublée, quelques mots sans suite, et, rentrant dans l'appartement, prit Louise à part et lui dit:

— Louise, M. de Rethel était là... il est entré... il monte... Je ne sais ce qu'il veut... il ne peut être reçu en ce moment... Va, va le retenir, je te prie; qu'il s'en aille.

— Moi! mais je n'ose... Que lui dire?

— Louise, si tu as de l'amitié pour moi, va!... va vite! au nom du ciel!

Louise sortit. Mlle Camille s'assit toute tremblante. M. de Vermental et son père causaient à une fenêtre; ils ne virent et n'entendirent rien. Louise rentra un instant après et paraissait fort agitée elle-même. Camille alla au devant d'elle et l'entraîna dans l'embrasure d'une autre croisée.

— Eh bien? dit-elle.

— Il est parti, dit Louise. Oh! ce n'est pas sans peine, va... Il est fou de toi, cet homme!... Il paraît qu'il a su que M. de Vermental aspirait à ta main, et il venait même devant lui demander la préférence. « La donner à un autre! disait-il, c'est impossible; oh! elle m'est bien due! » Fais la part de mon émotion et de la sienne, et tu concevras quelle conversation bizarre et interrompue nous avons dû avoir.

— Mais comment l'as-tu décidé à s'en aller?

— Je lui ai dit qu'il pouvait être tranquille; qu'on le préférerait; qu'à sa première demande il serait écouté; qu'il viendrait demain parler à son père, que tout s'arrangerait... Sais-je tout ce que je lui ai dit?... Alors il est parti, mais pour revenir demain.

Mlle Camille était dans l'extase; ses yeux rayonnaient de bonheur.

M. de Vermental fit alors ses adieux. Quand M. de Belval l'eut accompagné jusqu'à la porte, il rentra dans le salon, en se frottant les mains et en disant:

— Eh bien! Camille, j'espère que tu en as été contente?

Camille ne répondit pas. Elle prit la main de son père d'un air grave, le fit asseoir sur un sofa et se mit auprès de lui. Louise se plaça non loin dans un fauteuil.

La figure de M. de Belval exprimait un étonnement passablement comique de ce cérémonial.

— Mais, ma fille, dit-il, que signifie...

— Ecoutez-moi, mon père, dit Camille l'interrompant; j'ai bien des choses à vous avouer... Laissez-moi tout vous dire, vous me répondrez après.

Et elle commença le récit de tout ce que sait le lecteur relativement à M. de Rethel, depuis le jour de sa première rencontre, jusqu'à sa dernière démarche, à laquelle Louise venait de s'opposer, il y avait à peine quelques instants, dans l'escalier. Louise, en témoignage de la vérité, dut de nouveau raconter ce dernier épisode. Mlle Camille ne cacha pas le penchant qui l'entraînait vers M. de Rethel, et elle finit en disant:

— Et vous ne le considérez pas comme coupable, mon père, puisque demain M. de Rethel doit vous faire la demande de ma main, demande que vous accueillerez, j'en suis certaine, pour le bonheur de votre fille.

M. de Belval, qui, pendant tout le récit, n'avait cessé de priser et de pousser des exclamations de surprise, dit alors:

— Eh bien! Camille, tu me fais tomber des nues!

Alors il se gratta l'oreille:

— Diable! poursuivit-il, et M. de Vermental, vis-à-vis duquel je me suis en quelque sorte engagé!

— Vous vous dégagez, mon père.

— Mais as-tu songé, Camille, que tu perds dix mille francs de rente avec M. de Vermental!

— Qu'importe!... Du reste, M. de Rethel en a cinquante mille.

— Diable! ceci est une considération! dit M. de Belval en humant lentement une prise.

— Ainsi, mon père, vous allez écrire à l'instant même à M. de Vermental pour reprendre votre parole.

— Mais cela ne presse pas tant, Camille.

— Oh! si, mon bon père; faites cela pour moi. Ces choses-là ne doivent pas souffrir de retard.

— Allons, comme tu voudras, Camille; mais tu me donnes là une ennuyeuse besogne... Moi qui, il y a une heure seulement, lui promettais... Allons, puisque tu le veux...

Quand M. de Belval eut fini sa lettre qu'il plia et cacheta:

— Tiens, dit-il à Camille, la voilà. Envoie-la, si tu le veux; mais, si tu m'en crois, tu attendras que la journée de demain soit passée pour l'envoyer.

— Laissez-moi faire, mon père.

Les deux amies se quittèrent pour se préparer à la soirée où elles devaient aller ensemble. Avant que Louise ne sortît, Camille lui dit:

— Tiens, Louise, voilà la lettre pour M. de Vermental; tu la mettras dans la première boîte aux lettres que tu rencontreras.

Ainsi fut fait.

Tout en se parant, Camille songea que bientôt elle aurait à faire une autre toilette, toilette à laquelle aspiraient les jeunes filles, toilette de noces enfin. Elle pensa à l'aventure de la matinée et se dit: « Faut-il qu'il m'aime pour me préférer à cette belle jeune femme! » Et, dans son enivrement, elle se surprit presque à la plaindre.

Elle passa ainsi quelques heures, livrée aux plus enivrantes pensées. Louise et sa mère vinrent bientôt la chercher, et elle arriva au bal resplendissant de parure aussi bien que de contentement. Après être restée un instant séparée de Louise, elle la vit accourir de nouveau avec empressement. Celle-ci, l'entraînant dans un coin, lui dit:

— Il est ici!

— Qui?

— M. de Rethel!

— Dis-tu vrai? dit Mlle Camille avec joie et ravissement.

— Viens, tu vas le voir.

— Donne-moi le bras, Louise, et ne me quitte pas surtout, je t'en prie.

Elles traversèrent ensemble un certain nombre de groupes et de quadrilles. La fête était fort belle, et il y avait foule. Les yeux de Camille erraient de droite et de gauche, à la recherche de M. de Rethel. Elle l'aperçut enfin, assis mélancoliquement dans un coin, et serra le bras de Louise. Le jeune homme la vit presque au même instant, sourit tout doucement, se dressa et s'avança de son côté.

— Asseyons-nous, dit Mlle Camille fort émue.

Elles s'assirent. Au même instant, Louise se pencha à l'oreille de Camille, et, lui montrant une jeune femme à quelques pas devant elle, lui dit:

— Tiens, la reconnais-tu?

Camille la reconnut fort bien. C'était la jeune femme qu'elles avaient vue au cimetière le matin. Avant qu'elles eussent pu faire la moindre remarque à ce sujet, M. de Rethel, avisant une place vacante auprès de Mlle Camille, s'y était assis sans quitter du regard Mlle de Belval. Mais, quoique ses yeux fussent tournés de son côté, on eût dit que ce n'était pas elle qu'il regardait.

Après un instant de silence, il s'adressa d'une voix plaintive à sa voisine:

— Madame, lui dit-il, c'est moi qui la lui avais donnée... Je ne sais comment vous l'avez... mais vous ne la donnerez pas à un autre... vous me la rendrez, n'est-ce pas?

Ce langage était incompréhensible pour les deux amies. Louise remarqua que la jeune dame du cimetière s'était rapprochée et ne perdait pas de vue M. de Rethel. Celui-ci reprit:

— Il me reste si peu de chose d'elle!... et elle l'aimait tant!... C'est un trésor pour moi!... à vous, peu vous importe!

Il y avait une amère douleur dans le ton dont ces paroles étaient prononcées. En les finissant, il porta la main à la broche en émeraude et diamants qui brillait sur la poitrine de Mlle de Belval. Celle-ci faillit pousser un cri quand la jeune femme du cimetière s'approcha vivement, prit M. de Rethel par le bras et lui dit:

— Ermand, lève-toi.

Puis elle dit à Camille:

— Excusez-le, Madame, c'est mon frère. Il devait se marier il y a un an; sa fiancée est morte, et depuis... il est fou! ajouta-t-elle à voix basse. Mais il est calme, comme vous voyez... Ce qui l'a fait s'attacher à vous, c'est votre broche, car sa pauvre amie en avait une exactement semblable qu'il lui avait donnée; vous comprenez, Madame.

La pauvre Camille ne comprit que trop; elle se dressa pâle comme une morte, et se retira, le cœur saignant, soutenue par Louise. Le jeune homme la regarda partir, ou plutôt il vit la broche s'en aller, et ses yeux se remplirent de larmes.

A peine rentrée, Mlle de Belval prit sa broche et dit à son père d'une voix éteinte:

— Mon père, si M. de Rethel vient demain, vous lui donnerez cela, et s'il ne vient pas, vous le lui enverrez... Moi, j'entrerai demain au couvent.

Et elle tomba évanouie.

LOUIS FORTOUL.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix l'art. 3 proposé et relatif à l'annexion de la commune de Hazebrouck. »

L'article est voté à une majorité très-considérable.

M. LE PRÉSIDENT : Il est entendu que le cahier des charges C doit être renvoyé à la commission qui le demande. (Oui ! oui !)

Une vive agitation suit ce vote.

M. GARNIER-PAGÈS : Je viens demander des explications au gouvernement sur des propositions nouvelles qui lui auraient été faites par un honorable banquier. Ces propositions auraient été faites au ministre samedi dernier, et le ministre aurait répondu que le conseil des ministres déciderait. C'est le résultat de la délibération du conseil que je viens demander.

Une compagnie s'est présentée, qui offre de prêter au gouvernement, à 3 1/2 0/0 et au pair de 100 fr., une somme de 700 millions pour achever les chemins du Nord, de Paris à Lyon, de Lyon à Avignon et de Paris à Strasbourg. Le gouvernement conserverait la libre disposition de ses tarifs, mais le fermage resterait à la compagnie pour vingt-cinq ans, et elle retirerait 25 0/0 sur les bénéfices nets.

M. LACAYE-LAPLAGNE : Je ne me refuse nullement à donner les explications qu'on demande. M. Garnier-Pagès dit que la compagnie resterait maîtresse des tarifs. Je n'ai rien vu de pareil dans les propositions, et j'avoue que je ne comprendrais pas qu'une compagnie laissât le gouvernement libre de fixer ses tarifs. La compagnie offre un emprunt ; mais ce qu'on n'a pas dit, c'est qu'elle entrerait en jouissance des intérêts à partir du 22 juin prochain, et que l'emprunt ne se réaliserait en entier que dans six ans au plus tôt ; dans l'intervalle, la compagnie jouirait de l'exploitation partielle des chemins, sans condition et sans partage. (Murmures.)

M. le ministre continue. Il est quatre heures et un quart.

Afrique française.

Toutes les troupes disponibles de l'armée d'occupation sont en campagne. Dans l'Est à lieu une expédition importante, dirigée par M. le lieutenant-général Bedeau, commandant supérieur de la province de Constantine. Cette expédition a pour but de compléter la soumission des populations campées dans l'Aurès et d'étendre notre domination en avant de Biskara. C'est là une belle entreprise, dont le succès, du reste, n'est pas douteux, et qui ouvrira à notre commerce la route de Tuggurt. Bientôt sans doute nous serons en relation de ce côté avec l'Afrique centrale.

L'insurrection qui a éclaté du côté de Tenez et d'Orléansville a appelé toute l'attention de M. le maréchal gouverneur-général, qui s'est porté sur les lieux à la tête de la majeure partie des troupes de la division d'Alger.

Les nouvelles de cette dernière ville, en date du 10, annoncent que les événements ont pris une tournure favorable, et que tout fait espérer le rétablissement de la tranquillité.

En attendant, M. le maréchal-de-camp Marey, sorti récemment de Médéah à la tête d'une forte colonne, poursuit sa marche vers le sud. A la date des dernières nouvelles, il avait dépassé Boghar. Partout sur son passage il n'a rencontré que des populations soumises qui ont montré les meilleures dispositions.

Dans l'Ouest, toutes les tentatives des émissaires d'Abd-el-Kader ont échoué, grâce aux mesures aussi sages qu'intelligentes prises par nos généraux, et maintenant M. le lieutenant-général de Lamoricière peut disposer d'une notable partie des troupes de la division d'Oran et reprendre le cours de ses opérations dans l'intérieur, tandis que la brigade de Mostaganem, sous les ordres du maréchal-de-camp Bourdilly, seconde la colonne sortie d'Orléansville pour rétablir la tranquillité dans le Dahra, et que celle de Tiemen, que commande avec tant de distinction M. le maréchal-de-camp Cavaignac, observe les populations des frontières du Maroc.

Nous avons reçu par le paquebot le *Pharamond*, arrivé ces jours derniers à Marseille, la lettre suivante de notre correspondant d'Oran, en date du 10 mai :

« Le 4^{er} mai on savait à Alger que les événements prenaient une tournure grave en avant de Tenez et d'Orléansville, et le maréchal gouverneur, sur le point de partir pour Milianah avec une forte colonne, expédia à M. le lieutenant-général de Lamoricière, par le vapeur le *Titan* arrivé le 2 à Mers-el-Kebir, l'ordre de suspendre son expédition contre les Ouled-Chigr et les Angads et de se tenir prêt à marcher vers la vallée du Chélif au premier avis.

Mais il paraît que les affaires ont pris une tournure favorable. Le vapeur l'*Etna*, arrivé d'Alger le 7, a apporté une dépêche télégraphique du maréchal, datée de Milianah, et par laquelle M. le lieutenant-général de Lamoricière est informé qu'il peut reprendre ses opérations dans la province d'Oran et les pousser avec vigueur, l'insurrection des populations du Dahra ayant été à peu près complètement réprimée par les colonnes de Mostaganem et d'Orléansville. On ajoute même que M. le maréchal gouverneur annonce sa prochaine arrivée à Mostaganem à la tête du corps expéditionnaire qui viendrait prendre quelques jours de repos dans cette ville.

Le 1^{er} mai on a su qu'une petite insurrection avait éclaté chez les Sdams. Le lieutenant-général s'est porté sur les lieux avec quelques troupes pour désarmer les révoltés.

On a envoyé des troupes en avant de Sidi-bel-Abbès pour surveiller les tribus et protéger les faucheurs. La récolte des foins va commencer, et elle promet d'être abondante.

Le maréchal-de-camp Korte, commandant la cavalerie de la division d'Oran, est parti pour Mostaganem. Il va inspecter les haras établis dans cette ville.

Depuis le 1^{er} mai, il est arrivé de Cette, par divers navires de commerce, 44 chevaux pour le train des équipages.

Le bâtiment à vapeur le *Phare*, arrivé d'Alger le 2 mai avec la correspondance et 50 passagers, ayant débarqué 500 hommes à Tenez, est reparti en courrier le 5. Le même jour, le brick l'*Argus* a fait route pour Tanger avec des dépêches pour le consul de France.

La corvette à vapeur le *Titan*, arrivée d'Alger le 2 avec des dépêches pour le lieutenant-général, est repartie le 4 avec la réponse à ces dépêches.

Le 6 est arrivé de Marseille le paquebot le *Pharamond*, ayant à bord la correspondance et 221 passagers. Ce bâtiment repart aujourd'hui.

Le vapeur le *Ténare*, parti le 6 pour Djennam-Ghazouat, donnant la rampe à un navire de commerce chargé de matériaux pour le génie, est rentré le 8. Il n'a apporté aucune nouvelle. Tout était tranquille de ce côté, et l'on n'entendait plus parler d'Abd-el-Kader.

Au moyen du barrage du Siggon a rendu fertile une grande étendue de terrain que nous voudrions bien voir livrée à de véritables colons, à des

cultivateurs ; mais on craint que tout cela ne tombe entre les mains de quelques spéculateurs.

Les environs d'Oran vont avoir quelques maisons de plaisance. »

ORAN, le 9 mai 1845. — Nous n'avons pas de nouvelles bien précises sur les derniers mouvements exécutés par la colonne de M. le lieutenant-général de Lamoricière. Nous savons cependant qu'un second convoi de matériel et d'approvisionnement a été conduit au camp de la Daya dans les derniers jours d'avril.

— Une personne digne de foi, qui est arrivée hier de Sidi-bel-Abbès, annonce que, sur l'annonce d'une nouvelle tentative de mouvement insurrectionnel, M. le lieutenant-général a quitté Sidi-bel-Abbès le 1^{er} mai, et se serait porté sur le pays de Sdamas, emmenant avec lui 500 hommes d'infanterie et 200 chasseurs d'Afrique.

— Le 1^{er} mai, les deux escadrons du 2^e chasseurs qui étaient à Oran ont reçu l'ordre de partir dans la journée pour se rendre, dit-on, dans les environs de Sidi-bel-Abbès, afin de surveiller les tribus de cette contrée et de protéger en même temps les récoltes de fourrages qui doivent être commencées prochainement.

Le 2 mai, un détachement de 500 hommes de la garnison d'Oran s'est mis en route pour aller également se mettre sous les ordres du colonel Morris.

Tribunaux.

La troisième session des assises de la Loire vient de s'ouvrir à Montbrison sous la présidence de M. Julien, conseiller à la cour royale de Lyon.

Parmi les affaires jusqu'à présent soumises à l'appréciation du jury, celles qui malheureusement provoquaient le plus la curiosité étaient une accusation de coups et blessures ayant occasionné la mort, portée contre une fille publique qui avait tué son amant, et une accusation d'attentat aux mœurs, dirigée contre un clerc de la congrégation de Saint-Viateur.

Joséphine Lebon exerçait à Saint-Etienne une honteuse industrie et vivait dans une association immorale avec Joseph Liandrat.

Le 2 mars dernier, au milieu du jour, cette femme s'était attablée, dans sa chambre, avec un individu qui avait déjà passé plusieurs heures auprès d'elle. Joseph Liandrat survint, et, irrité de cette trop longue visite, il saisit sa concubine et la maltraita durement. Joséphine Lebon s'empara d'un couteau et en frappa son agresseur qui tomba mort sur le plancher. Elle témoigna presque aussitôt le plus vif regret de l'issue malheureuse de cette querelle. Sur le banc des assises, Joséphine Lebon a exprimé encore par des larmes abondantes combien elle déplorait ce triste événement.

Elle a été déclarée coupable d'avoir, par des coups et blessures volontaires mais provoqués, occasionné la mort de Liandrat.

La cour l'a condamnée à deux années d'emprisonnement.

— Il existe dans la commune d'Ambierle, canton de Saint-Haon-le-Châtel, une école de jeunes enfants tenue par les clercs de la congrégation de Saint-Viateur. Au nombre des instituteurs de cette école était François Trichard, qui n'avait point encore terminé son noviciat, et qui, se cachant sous le masque d'une hypocrite dévotion, abusait de la confiance inspirée par son costume ou son caractère pour corrompre et flétrir de jeunes cœurs confiés à son enseignement religieux. La plume se refuserait à décrire les actes impurs auxquels il se livrait et les attentats à la pudeur commis par lui sur de pauvres enfants âgés de moins de onze ans.

Expulsé de l'école d'Ambierle, Trichard avait pris la fuite ; mais il n'a point échappé aux recherches de la justice qui dénonce ses crimes aux jurés et réclame contre lui une juste punition dans l'intérêt de la morale et des familles.

Le huis-clos est venu jeter un voile salutaire sur les détails obscènes des faits nombreux imputés à Trichard.

Déclaré coupable, il a été condamné à huit ans de travaux forcés et dispensé toutefois de l'exposition publique.

Chronique.

Au mois de mars dernier, six individus faisant partie d'une bande de voleurs qui avait exploité les environs de Villefranche furent condamnés par la cour d'assises du Rhône, les uns aux travaux forcés, et les autres à la réclusion. C'étaient les sieurs Carrier, Clément, Roche, Chapolard, Suty et la femme Morel. Tous ces condamnés ont subi hier et avant hier sur la place des Terreaux la peine de l'exposition publique.

— Avant-hier, un énorme radeau n'a pu manœuvrer, au débouché de l'arche maritime du pont du Change, de manière à éviter l'avant-port du quai Saint-Antoine, et il est venu se heurter violemment contre un bateau de charbon amarré provisoirement à cet avant-port au moyen de cordes neuves et solides qui l'ont retenu, sans quoi il eût entraîné les bateaux amarrés plus bas et occasionné de nombreux sinistres. Néanmoins le choc a causé à sa proue une voie d'eau qu'on a pu fermer à temps.

— Dimanche dernier, aux Brotteaux, un individu a eu le crâne ouvert par une balançoire sous laquelle il a voulu passer pendant qu'elle était en mouvement. Il a expié, par une mort instantanée, cet acte de vaillance ridicule.

— Un accident qui aurait pu avoir des suites a eu lieu samedi, par l'imprudence d'un conducteur dont la voiture a passé, en plein jour, sur le corps d'une jeune fille, dans la rue des Colonies. Par un hasard difficile à expliquer, cette fille n'a éprouvé que des contusions sans gravité.

— On lit dans le *Rhône* :

« Il se passe depuis quelques jours, dans une maison de la rue Trois-Maries, quartier Saint-Jean, des choses à faire frissonner un tambour major, et à côté desquelles les fantastiques récits d'Hoffmann ne sont que des historiettes d'enfant.

» D'abord, de tous les murs de la maison sortent, la nuit, des bruits étranges. Tantôt ce sont des coups sourds, mats ; tantôt, au contraire, on entend des sons clairs, cristallins. D'autres fois, on

croit entendre dans une chambre voisine comme une troupe de chevaux qui mèneraient un galop forcené ; on pénètre dans la chambre, et alors le galop résonne dans la pièce qu'on vient de quitter. Pendant ce temps les sonnettes poussent des plaintes douloureuses, et leurs cordons se plient et se replient comme des serpents le long des murailles ; les serrures grincent ; les pelles et les pincettes se livrent aux danses les plus passionnées. Enfin, l'un des locataires de la maison a vu, quatre nuits de suite, un globe de feu traverser sa chambre et laisser après lui une horrible odeur de soufre et de salpêtre.

» Ce locataire, M. **, avocat, a fait coucher chez lui quatre personnes qui ont constaté les faits étranges que nous racontons.

» Tous ceux qui habitent cette mystérieuse maison prennent leurs précautions, chacun à sa manière. Les uns se munissent d'armes, les autres font provision d'eau bénite, d'autres vont chercher ailleurs des nuits moins menaçantes ; enfin, depuis la loge du portier jusqu'aux mansardes, c'est un cauchemar général.

» Nous-mêmes, quoique éloignés du danger, nous ne racontons ces choses qu'avec effroi, et, au moment où nous écrivons, notre plume semble danser sous nos doigts tremblants une *polka infernale*.

Il est inutile de faire observer à nos lecteurs que les choses fantastiques qu'on vient de lire n'existent que dans l'imagination de M. **. Nous connaissons un habitant de la maison dont il s'agit qui dort fort tranquillement, tandis que son voisin se croit au milieu de tous les diables.

— On lit dans le *Mémorial de Pau* :

« Il est à craindre que la température pluvieuse de ces dernières semaines n'ait porté un préjudice considérable aux récoltes. On nous écrit de Saint-Jean-Pied-de-Port :

« Depuis huit jours, une pluie battante et froide nous a ramenés à l'hiver. Nous avons de la neige sur nos hautes montagnes ; Roncevaux et Burguette en sont couverts. Le maïs semé ne germe point ; la majeure partie de cette céréale, dont la masse de nos habitants se nourrit, est encore à semer ; cependant la saison pour ce travail, si essentiel parmi nous, est à la fin d'avril et au commencement de mai. Le maïs semé avant la première quinzaine de ce mois est sujet à être arrêté dans sa croissance par les fortes chaleurs et surtout par la sécheresse de l'été, et sa maturité souffre en automne, si cette saison n'est pas fort belle. Au marché dernier, le prix s'en est élevé à 16 fr. 20 c. par hectolitre, et les consommateurs craignent une augmentation pour le prochain. »

— On lit dans le *Semaphore de Marseille* :

« Un jeune étranger, à peine âgé de seize ans, qui habite notre ville, poursuivait de ses protestations d'amour une servante d'une quarantaine d'années, logée dans la même maison que lui. Celle-ci ne répondait à ses discours qu'en lui témoignant la vive surprise que lui causait une passion contre laquelle son âge et une différence de position semblaient la défendre. Avant-hier au soir, cette servante voit entrer tout-à-coup ce jeune homme dans sa chambre, qui, irrité des sages exhortations de cette femme, sort un pistolet de sa poche et le tire sur cette femme, dont la balle effleure la tempe. Cette femme, qui heureusement n'avait pas été atteinte, tomba évanouie ; le jeune homme, la croyant morte, prend un compas et en dirige la pointe à plusieurs reprises sur son flanc avec une telle force, que la branche de cet instrument se plie en deux sur une côte. L'état dans lequel ce malheureux s'est mis est si grave que les médecins désespèrent presque de ses jours. »

Spectacles du 71 mai.

GRAND-THÉÂTRE. — La Dame Blanche, opéra. — La Sylphide, ballet.

CÉLESTINS. — La Chanoinesse, vaudeville. — La Sœur de Jo-crissie, vaudeville. — Le Bourgmestre de Saardam ou le Prince charpentier, vaudeville. — L'Aveugle et son bâton, vaudeville.

Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE.

On écrit de Barcelonne, le 12 mai :

« Depuis quelques jours, nous voyons sur notre Rambla bon nombre de figures nouvelles qui sont enfin rentrées dans leurs foyers, d'après l'arrêté du capitaine-général qui lève les *confinamientos*.

» On travaille à toute force à l'ameublement du palais pour recevoir la reine. L'arrivée de la cour ici n'émeut guère les esprits.

» Ce dont on parle beaucoup, c'est du mariage du général Prim avec une sœur du duc de Rianzarès. Si ce bruit se confirmait, le général Prim deviendrait scus peu le beau-frère de la reine-mère.

» Les Français établis à Barcelonne attendent avec impatience l'arrivée de M. de Lesseps, à qui ils se proposent de donner une brillante sérénade. »

Le gérant responsable, B. MURAT.

Pilules ferrugineuses de Vallet.

Le rapport approuvé par l'Académie royale de médecine sur ces Pilules ne laisse aucun doute sur les avantages qu'elles présentent pour guérir les pâles couleurs, les pertes blanches, et pour fortifier les tempéraments affaiblis soit par l'âge, soit par les maladies. Aussi les médecins les prescrivent-ils de préférence à tous les autres ferrugineux.

On devra rejeter, comme contrefaite, toute préparation qui serait offerte sous la dénomination de *Pilules de Vallet* et qui ne porterait pas sur l'étiquette la signature Vallet. — Dépôts : à Lyon, chez M. André, pharmacien, place des Célestins, et chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux ; à Rive-de-Gier, chez M. Rigaud ; à Tarare, chez M. Michel ; à Thizy, chez M. Bouvier.

AVIS

Le Café Indigène de Santé de BUREL, comme tout produit avantageusement connu, a excité la cupidité des contrefacteurs. Jaloux de prémunir le public contre les dangers d'une foule de préparations que prôvent, l'ignorance, le charlatanisme de la spéculation, et de mettre fin aux bruits qui tendraient à faire supposer qu'il a eu des associés pour la fabrication de son Café de Santé, dont les bons effets ont été constatés par des médecins bien haut placés dans le monde médical, M. BUREL a l'honneur d'annoncer qu'il est toujours occupé seul et sans le concours d'aucun associé de cette fabrication, qui a reçu aujourd'hui un développement qu'elle n'avait jamais atteint, grâce à l'heureuse combinaison des diverses propriétés que renferme ce Café et aux

avantages incontestables qu'il offre à la santé publique. (2797)

DORURE et ARGENTURE

Par les procédés de MM. de Ruolz.

DÉSIR ET ARQUICHE.

SEULS CONCESSIONNAIRES.

Magasin, place des Terreaux, Palais-des-Arts, 19. Fabrique, rue Tramassac, 22.

Couverts en pakfong chargés à 60 grammes d'argent ; services de table ayant le poids, le son et la forme de l'argent, et réunissant en tous points les mêmes conditions sans en avoir les inconvénients, tels que capital mort ou chances de vol.

Lustres, lampes et candélabres en bronze pour églises ou appartements ; services de limonadier

et restaurateur.

Réparations de vieux bronzes et vieux plaqués.

Le tout à prix fixe et garanti par le poinçon de la balance, comme la maison Christoffe et C^e de Paris.

NOTA. — Ne pas confondre les produits de ces deux fabriques avec ceux vendus chez différents marchands qui, quoique ayant la même apparence, ne sont chargés qu'à 5 ou 10 grammes d'argent par douzaine de couverts, et se détériorent après quelques mois de service. (2812)

PENSION DE DAMES

Tenue par M^{mes} FAVIER.

Cet établissement, situé à Villeurbanne, où règne un air doux, pur et exempt de cette humidité qui, sur les bords des rivières de la ville, est si

contraire au maintien ou au rétablissement de la santé, se trouve, pour ainsi dire, aux portes de Lyon à cause des omnibus qui parcourent continuellement la courte distance qui l'en sépare. Proximité de l'église, promenade dans un clos vaste et ombragé, appartements sains et commodes, table confortable, abondante et variée, cabinet de bains, lingerie, soins affectueux pour leurs pensionnaires, tels sont, pour n'en citer que quelques uns, les motifs qui doivent justifier la préférence qu'espèrent voir accorder à leur maison les dames qui la dirigent.

S'adresser, pour traiter, chez M^{me} Favier, cours Bourbon, 36, en face du pont Lafayette, aux Brotteaux, et à l'établissement, route de Crémieux, maison des Deux-Barrières, à Villeurbanne.

NOTA. — On recevra également des personnes convalescentes. (2801)

Etude de M^e Mugnier, avoué, à Lyon, rue St-Dominique, 11.

ADJUDICATION
PAR EXPROPRIATION FORCÉE,
Devant le tribunal civil de première instance de Lyon,
PALAIS DE JUSTICE, PLACE DE ROANNE,
au samedi 7 juin 1845, depuis midi jusqu'à la fin de l'audience,

D'UNE MAISON
JARDIN ET TERRAIN,
Situés à la Guillotière, lieu de Mon-Plaisir, 52.
(5338)

Etude de M^e Verrier, huissier à Lyon, place de la Feuillée, n. 1.

Le samedi vingt-quatre mai 1845, à dix heures du matin, sur la place des Cordeliers, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant de divers objets mobiliers, consistant principalement en table, chaises, commode, tableau, etc. (2862)

VENTE AUX ENCHÈRES
D'OBJETS MOBILIERS
DÉPENDANT DE LA SUCCESSION VACANTE
De M. Albert Heckel,
Rue de l'Annonciade, 28.

Le vendredi vingt-trois mai 1845, à dix heures du matin, il sera procédé, au lieu susindiqué, à la vente aux enchères desdits objets mobiliers, consistant en lit garni, table de nuit à dessus de marbre, une montre et deux boutons de chemise en or, un manteau et trousseau à l'usage d'homme, etc. Cette vente aura lieu à la requête de M^e Givord, avoué à Lyon, en vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil. (5894)

Vente par suite de décès.
Jeudi vingt-deux mai, à dix heures du matin, montée de la Grand-Côte, n° 70, au rez-de-chaussée, un commissaire-priseur de notre ville vendra aux enchères et en détail le fonds de lingerie et menues merceries qu'exploitait dame Buisson, femme Brunelle. (2858)

ÉTUDE DE M^e LAFOREST, NOTAIRE, RUE DES MARRONNIERS, 1, A LYON.

A VENDRE AUX ENCHÈRES.
UNE MAISON,
Située rue de Séze, n. 4,
Aux Brotteaux, commune de la Guillotière.

Cette maison forme deux corps de bâtiments, composés chacun de caves, rez-de-chaussée, entresol, quatre étages, mansardes et greniers. Cette vente aura lieu le cinq juin 1845, à onze heures du matin, en l'étude et par le ministère de M^e Laforest, notaire à Lyon, rue des Marronniers, 1. Pour les renseignements et pour traiter avant le jour de l'adjudication, s'adresser audit M^e Laforest. (9880)

ÉTUDE DE M^e CHARVÉRIAT, NOTAIRE A LYON, RUE CLERMONT, 1.

VENTE
D'UN BEAU DOMAINE.

Le samedi trente-un mai 1845, à l'heure de midi, il sera procédé, en l'étude de M^e Charvériat, notaire à Lyon, rue Clermont, n. 1, à l'adjudication aux enchères publiques du domaine d'Estrée, situé au Plantay (Ain), à deux kilomètres de la route de Lyon à Bourg par Villars, et composé, indépendamment des cheptels et semences, de deux locateries, bâtiments, cour, jardin, prés, terres, bois, étangs et pâturages, de la contenance de 95 hectares.

Ces immeubles peuvent être divisés en trois corps de domaines et deux locateries. S'adresser, pour connaître les conditions de la vente, audit M^e Charvériat, notaire, dépositaire du cahier des charges, et pour visiter la propriété, à MM. Genevay et Fourchet, à Chalamont. (9495)

Etude de M^e Deplace, notaire à Lyon, place d'Abon, 24.

A VENDRE.
UNE MAISON
Située sur le cours d'Herbouville,
d'un revenu de 4,000 fr.

S'adresser audit M^e Deplace, notaire, chargé aussi du placement de nombreux capitaux, soit à jour, soit en rentes viagères, dans l'arrondissement. (9972)

ÉTUDE DE M^e VUY, NOTAIRE A LYON, QUAI SAINT-ANTOINE, N. 11.

Avis à M. André Vergnais neveu ou à ses héritiers.

M. André Vergnais neveu ou ses héritiers sont invités à se présenter à l'étude de M^e Vuy pour y recevoir des renseignements sur une créance due audit sieur Vergnais et sur les moyens qui peuvent en faciliter le recouvrement.

Même étude.
A VENDRE.—Divers immeubles à la ville et à la campagne. (9581)
A PLACER.—Nombreux capitaux.

A VENDRE.
Maison nouvellement construite, composée de dix pièces et d'un joli jardin, propice à une maison de santé ou à une auberge, et située aux Massues. S'adresser à M. Dubost, rue Grenette, n° 3, au 4^e, à Lyon. (1900)

CHEMIN DE FER DE MONTEREAU A TROYES.

MM. les Actionnaires de ce Chemin sont prévenus que le troisième dixième de leurs actions est exigible le 25 mai prochain; ils sont priés, en conséquence, d'effectuer le versement de 50 f. par action à la caisse de MM. CARETTE et MAINGUET, à Paris, rue Laffitte, 3, du 20 au 28 mai, de onze heures à trois heures.
L'intérêt à raison de 5 0/0 sera dû pour chaque jour de retard après le 28 mai. (4740—7360)

VENTE PAR LICITATION
VOLONTAIRE,
A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS,
En l'étude et par le ministère de M^e Denamps, notaire à Mâcon,

le mardi dix juin 1845, à onze heures du matin,

DE LA SÉNÉTRIÈRE
BELLE PROPRIÉTÉ

Située sur la commune de Sennecey-lès-Mâcon, à quatre kilomètres de Mâcon.

Elle est d'un seul tènement de la contenance de 81 hectares 4 ares 40 centiares, complantée de plus de 4,000 mûriers en plein rapport, et provient de la succession de M. Renard Gardon.

Mise à prix 150,000 fr.
S'adresser, pour traiter de gré à gré jusqu'au jour fixé pour la licitation, à Mâcon, à M^e Denamps, notaire, et à Lyon, à M^e Laforest, notaire, rue des Marronniers, n. 1. (9879)

A VENDRE A L'AMIABLE,
après faillite.
TOUT LE MATÉRIEL
D'UNE

USINE A FER,

Au lieu de la Richelandière, commune d'Outre-Furans, Près Saint-Etienne,

Consistant en machines à vapeur de 25 chevaux, marteau à l'anglaise, tour, grue, douze paires de cylindres et autres accessoires de toute nature; le tout bien établi et en très bon état.

De plus, le droit au bail des lieux pour environ dix années. Dans ce bail sont compris une machine à vapeur de douze chevaux, un marteau à la française, une forge et les accessoires d'une fabrique de fer, dite maillot ou martinet.

Il est facile, à peu de frais, d'établir dans le local une fabrique d'acier.

La proximité de la ville de Saint-Etienne offre un placement facile et avantageux des produits de l'usine sans recourir à aucune espèce d'intermédiaire. Placée au centre des houillères et à proximité du chemin de fer, elle permet de faire de notables économies sur le prix du combustible et les frais de transport.

S'adresser verbalement ou par écrit (franco) à l'un des syndics de la faillite Rebaud, à Saint-Etienne, rue de Lodi, n° 3. (1937)

Bureau d'affaires et d'écritures de M. Barbotat, rue Mulet, 2.

A VENDRE A DES CONDITIONS TRÈS-AVANTAGEUSES,
par cessation de commerce et pour cause de maladie.

FONDS DE CHOCOLATIER-CONFISEUR.
(1940)

A VENDRE DE SUITE.
Bon Fonds d'Épicerie et de Paille de gros blé.

S'adresser, pour les renseignements, rue Palais-Grillet, n. 12. (1941)

A vendre pour cause de maladie.
Un petit Magasin de Mercerie et de Bonneterie
TRÈS-BIEN SITUÉ.

S'adresser, pour les renseignements, chez M. Siaux, rue Tupin, 16. (1942)

A VENDRE A L'AMIABLE.
Brevet et matériel d'imprimerie à Lyon.

S'adresser à M. Dulac, arbitre de commerce, rue de la Cage, n. 13, au 3^e. (1934)

A LOUER AU CHATEAU DE ROCHECARDON,
à l'arrivée des omnibus.

JOLIS APPARTEMENTS de six ou douze pièces.
S'y adresser, ou à Lyon, chez M. Roux, petite rue Mercière, n. 4. (1935)

A VENDRE.
GRAINE DE FOIN DE BOURGOGNE
EN PREMIÈRE QUALITÉ.

S'adresser à la Poste aux Chevaux, place Louis XVIII. (2859)

A LOUER A LA SAINT-JEAN.

Un grand Magasin de deux arches, grande rue Mercière.
S'adresser chez Desgouttes, charcutier, grande rue Mercière, n. 49. (2823)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A partir du 9 juin 1845, l'étude de M^e THIAFFAIT, notaire, actuellement située place de la préfecture, n. 7, sera transférée rue Saint-Dominique, n. 15, au 1^{er} étage. (9751)

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU RO DU 10 NOVEMBRE 1844.
Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches, irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 31, au 1^{er}, à Lyon. — Dépôts à MACON, chez M. Voituret, rue Municipale; à BOURG, chez M. Bichel; à RIVE-DE-GIER, chez M. Reynaud, tous trois pharmaciens; à SAINT-ETIENNE, à la pharmacie Rigollet; à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, 55, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (8869)

MALADIES SECRÈTES.

Traitement Végétal.
Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, des écoulements si anciens qu'ils soient, même réputés incurables. — Remèdes gratuits si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours, sans tisane ni régime. — Chez BERTRAND, pharmacien à Lyon, place Bellecour, 12. — Dépôts: à Toulon, chez M. Brun, pharmacien, en face du nouveau Palais, et à Toulouse, chez M. Timballe-Lagrange, pharmacien, rue de l'Orme Sec. (8905)



TRÉSOR DE LA POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend, à Lyon, chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, à Saint-Clair, près la Loterie; à Vienne, Moutet fils, épicerie, rue Marchande; à Saint-Etienne, Monestier, épicerie, rue Royale, n. 1; à Grenoble, Déchenaux, quincaillier, Grande-Rue. L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus: Chalon, Pelletier, quincaillier-coiffeur, place Saint-Pierre, maison Charpentier père papetier, rue des Selliers. (8616)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,
POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES
NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix: 5 fr. le flacon.
Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermozon, rue de la Comédie; à Marseille, M. Fabre, phr., sur le port. (8190)

A VENDRE A L'AMIABLE
Pour entrer en jouissance de suite,

BELLE MAISON DE CAMPAGNE,
Appelée la Sauvagère,

Située à Millery, sur la grande route royale de Lyon à Givors.

Cette propriété, d'une contenance de 11 hectares 90 ares environ, bien tenue et en bon état, réunit par son revenu l'utile à l'agréable; elle se compose d'une vaste maison bourgeoise, avenues, orangerie, plusieurs sources d'eau vive, pièces d'eau, filature de soie, bâtiments d'exploitation, nombreuses plantations de mûriers, terres, prés, vignes, bois, jardins, etc.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser à M. Jules Bourcier, propriétaire, cours Bourbon, n° 4, aux Brotteaux, et à M^e Couet, notaire à Millery. (2860)

AVIS.

MM. les actionnaires de la Compagnie de l'éclairage par le gaz de la ville de Limoges sont prévenus que l'assemblée générale du 23 avril n'ayant pu avoir lieu faute d'un nombre suffisant d'actions représentées, une nouvelle assemblée a été fixée au 23 mai, à une heure précise, dans les bureaux de M. Théodore de Seynes, place Neuve-des-Carmes, n. 7. Cette assemblée, aux termes des statuts, peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des actionnaires présents. (2861)

NOUVEAU SERVICE D'OMNIBUS

partant tous les jours, à six heures et demie du matin, de la rue de la Barre, n. 7, pour Pontchéry (Isère), et repartant de Pontchéry pour Lyon le soir à quatre heures et demie. (1938)

POIS A CAUTÈRES, élastiques en caoutchouc, émollients à la guimauve, suppuratifs au garou. Ces POIS conservent, en se gonflant, leur forme globuleuse, et excitent convenablement le cautère sans causer de douleurs. — **Taffetas rafraîchissant, compresses, serres-bras,** etc.—Dans toutes les pharmacies, et notamment chez MM. Vernet et Lardet, pharmaciens, à Lyon; Faure, pharmacien à Saint-Etienne. (4731—7328)

Maladies de Poitrine.

On recommande l'emploi Sirop pectoral de mou de veau aux personnes atteintes de rhumes, catarrhes, coqueluches, asthmes, et dans toutes les irritations de poitrine. D'un goût agréable et d'un usage très-facile, ce Sirop calme promptement la toux, facilite la respiration, détruit l'irritation. Il se vend par flacons de 5 fr. et de 1 fr. 50 c., avec un prospectus, à la pharmacie MACONS, à Lyon, rue Saint-Jean, n. 30. (9116)
On y trouve également la Pâte pectorale de mou de veau. Le prix la boîte de 130 grammes est de 1 fr. 20 c.

HOTEL D'ITALIE,

CI-DEVANT PARFAITE-UNION,
A CHAMBERY (SAVOIE),
TENU PAR FRIOL FILS.

Cet hôtel, connu depuis nombre d'années, vient d'être réparé, restauré et meublé à neuf. Il est situé au centre de la ville, près des promenades et des plus beaux quartiers, et offre aux familles les plus nombreuses ainsi qu'aux personnes seules tout le confort et la commodité désirables. Prévenance et assiduité au service, rien ne sera négligé.

Table d'hôte et service particulier. — Vaste remise et écurie. (1911)

BREVET D'INVENTION ET DE PERFECTIONNEMENT,

sans garantie du gouvernement.
MENTION HONORABLE A L'EXPOSITION DE 1839.
bandages herniaires
SANS SOUS-CUISSÉS

ET SANS FATIGUER LES HANCHES.

Les BANDAGES qui ont été exposés par MM. WICKHAM et HART, bandagistes-herniaires, rue Saint-Honoré, 257, à Paris, ont fixé l'attention du public, ainsi que du jury central, et leur ont valu une mention honorable. Toutes les personnes qui en portent trouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

Pour se procurer des bandages, s'adresser à M. Buisson, opticien-bandagiste, à Lyon, rue de la Préfecture, n. 1, qui au besoin se charge de choisir et appliquer le bandage le plus convenable à chaque hernie.

Pour s'en procurer par lettre, envoyer la circonférence de corps et indiquer l'état de la hernie. — Les prix en sont très-moindres. (Affranchir.) (1944)

Etablissement, rue de la Préfecture, 1, à Lyon.

SIROP PHLEENTERIQUE

contre
LES IRRITATIONS ET LES PILEGMASIES DES VOIES URINAIRES,
CONSEILLE ET PRÉPARÉ

Par M. BOUCHU,
Maître en pharmacie et Docteur-Médecin
Rue Saint-Jean, 48.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les graves trites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, la toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 5 f.; 6 flacons, 15 f. (Affranchir.) (9826)

AVIS MÉDICAL.

On prépare à Lyon, dans la pharmacie MACONS, rue Saint-Jean, 30, un sirop qui a le plus grand avantage de guérir les enfants atteints de la coqueluche. Une ou deux toupettes de ce sirop suffisent pour faire disparaître cette cruelle maladie. (9117)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURS FILS,
Rue Poulaille, 19.